



Piece manquante dans dossier médical

Par **celine**, le **02/12/2009** à **23:13**

Bonjour, j'ai subi une interruption médicale de grossesse au mois de juin 2009 et ai fait ma demande de dossier médical au mois d'octobre à l'hôpital où j'ai accouché. Ils me l'ont transmis sans problème, excepté une pièce que je considère importante d'avoir en ma possession. En effet, suite à tout cela, nous avons fait, mon compagnon et moi, une demande d'autopsie du bébé, qui n'a pas été pratiquée pour cause d'erreur de transmission du papier d'autorisation signée par mes soins, au service compétent. Je réclame maintenant ce papier car je considère qu'il fait partie de mon dossier médical mais l'hôpital n'est pas du tout coopératif et fait preuve de réticence à me le transmettre. Cette pièce fait-elle légalement partie du dossier médical? Si oui, il me semble que de par la loi, il y a l'obligation de me le transmettre mais si ce n'est pas le cas, ont-ils le droit de refuser de me le donner? merci par avance de votre réponse, très sincèrement, celine ardry